
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

2 MAI 2019

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE
HARCÈLEMENT SCOLAIRE(1)

—
TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE
—

(1) Voir Doc. n°806 (2018-2019) n°1 et 2.

Considérant les chiffres inquiétants du phénomène du harcèlement : 16 % d'élèves se déclarent régulièrement victimes de harcèlement, 14 % régulièrement auteurs de harcèlement et 5 % régulièrement à la fois auteurs et victimes de harcèlement (GIRSEF, février 2014) ;

Considérant la nature complexe et les nombreux facteurs pouvant intervenir dans une relation de harcèlement ;

Considérant la difficulté qui peut exister à exprimer le statut de victime ;

Considérant la difficulté qui peut exister à comprendre le rôle de harceleur ;

Considérant la difficulté qui peut exister à comprendre que les témoins sont partie prenante du phénomène ;

Considérant l'impact considérable que le harcèlement peut avoir sur le parcours scolaire, l'estime de soi et la construction de l'adulte en devenir ;

Considérant qu'il n'existe pas de réponses toutes faites en la matière mais bien des outils de gestion des conflits et des méthodes de prévention ;

Considérant les formes particulièrement complexes du cyber harcèlement, qui toucheraient près d'un tiers des élèves (Child Focus, 2010) ;

Considérant le rapport de l'UNESCO « Violence et harcèlement à l'école : Rapport sur la situation dans le monde » (janvier 2017) ;

Considérant les outils déjà existant en Fédération Wallonie-Bruxelles, à commencer par la plateforme « *Harcèlement à l'école* », Yakapa.be et la brochure « *Prévention et gestion des violences en milieu scolaire - Guide pratique* » qui regroupent outils et ressources à destination des équipes éducatives, des parents et des élèves, ainsi que les différentes lignes vertes dédiées ;

Considérant les formations proposées en Formation continuée (IFC) ;

Considérant les appels à projets en la matière, particulièrement avec la circulaire 6629 du 27 avril 2018 « *Alimentation équilibrée, (Cyber) harcèlement, démocratie scolaire et activités citoyennes - Appel à projets 2018-2019* » et des bons résultats qui ont pu être observés dans différentes communes ;

Considérant l'importance de l'équipe pédagogique dans l'ambiance générale d'un établissement et dans la prévention et le traitement des phénomènes de harcèlement ;

Considérant aussi l'importance des Pouvoirs organisateurs, de l'AGE et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son ensemble, dans les outils de préventions, les solutions et manière de traiter les cas de harcèlement ;

Considérant l'action en la matière de nombreux intervenants, dont les CPMS, les équipes mobiles, les médiateurs, les Centres locaux de Promotion de la Santé, les Services d'Aide à la Jeunesse, les AMO-associations d'aide aux jeunes en milieu ouvert, etc. ;

Considérant les nombreuses initiatives sur le terrain comme les cours de récré divisées en zones de couleurs, les bancs de l'amitié, les applications de lutte contre le harcèlement, et les résultats positifs constatés lorsque de tels dispositifs sont mis en place ;

Considérant qu'il est important que ces habitudes d'intolérance au harcèlement soient apprises dès le plus jeune âge ;

Considérant l'action menée par plusieurs associations comme le « Réseau Prévention Harcèlement », Infor Jeunes, etc. ;

Considérant les axes préconisés dans l'avis 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence dans le chapitre « OS5.2 : Développer la qualité de vie à l'école » ;

- 1° Instaurer la formation à la médiation par les pairs dès la première année primaire.
- 2° Développer un programme à destination des élèves du secondaire en vue de leur permettre d'initier eux-mêmes des actions de prévention de la violence. Cette proposition pourrait être mise en œuvre avec un partenariat officiel entre les services de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, Yapaka et l'enseignement.
- 3° Renforcer l'esprit critique face aux médias dès la maternelle et éduquer à la maîtrise des réseaux sociaux dès l'école primaire par des formations adéquates.
- 4° Accompagner les écoles par les outils et supports adéquats dans la mise en place d'un plan de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire (dont le harcèlement, le cyber harcèlement et le racket) en fonction de leur situation spécifique.
- 5° Assurer une bonne préparation du personnel scolaire (y compris les surveillants) pour gérer les conflits entre élèves et la problématique de la violence (détection, médiation, types de violence – par exemple : les jeux dangereux, ...).

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande au Gouvernement :

- D'encourager, dans tous les établissements scolaires et dans tous les réseaux, la présence d'un endroit et l'organisation d'un temps dédiés à la lutte et à la prévention du harcèlement selon des modalités à définir au sein de chaque établissement scolaire.
- D'encourager la réflexion au sein des équipes pédagogiques sur les délimitations au sein des

cours de récréation.

- D'identifier clairement les personnes ressources au sein de l'établissement et les services compétents de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'autres niveaux de pouvoirs, voire les intervenants extérieurs, en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement.
- De renforcer la formation des équipes éducatives (enseignants, éducateurs, direction, etc.) en matière de harcèlement et de gestion des conflits.
- D'avancer promptement sur les axes prévus dans l'avis 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence.